

Département de la Haute-Vienne

Dossier adopté lors de la Commission permanente de février 2020

Travaux d'extension-rénovation en vue pour l'Ehpad de Nexon

Le Département de la Haute-Vienne attribue 794 983 € pour la création de 10 nouvelles places à l'Ehpad de Nexon. Cette extension s'accompagnera d'une importante rénovation de l'établissement, visant à améliorer le confort des résidents.



Après l'adoption d'un premier projet d'extension – rénovation dès 2017 (5 places d'hébergement temporaire étaient initialement prévues), l'Ehpad de Nexon s'est vu attribuer 5 places supplémentaires d'hébergement permanent par l'ARS Nouvelle-Aquitaine.

Cette nouvelle donne conduit au lancement de travaux de plus grande ampleur, visant à configurer l'établissement en fonction de cette capacité supplémentaire et à procéder à des aménagements indispensables :

- aménagement de douches dans les salles d'eau des chambres existantes ;
- réorganisation du pôle de soins ;
- réaménagement de l'entrée et de l'accueil ;
- remplacement des menuiseries extérieures ;
- construction d'une extension au niveau 2 pour l'accueil de 7 chambres, ce qui nécessite le renforcement accru de la structure de la salle polyvalente, qui devait initialement ne supporter qu'un seul niveau supplémentaire ;
- réhabilitation des chambres afin d'homogénéiser le confort ;
- agrandissement de la salle à manger afin d'accueillir 10 résidents supplémentaires ;
- désamiantage des locaux, reprise de la totalité du réseau d'eau chaude sanitaire, modernisation du système de chauffage électrique obsolète,
- création d'une cuisine relais. En effet, dans le cadre de la convention de direction commune avec l'Ehpad de Châlus (123 places), en cours de restructuration, l'option d'une cuisine centrale a été retenue pour obtenir des économies d'échelle et éviter une rénovation de plus grande ampleur de la cuisine de Nexon. Elle a depuis été élargie aux Ehpad d'Aixe-sur-Vienne et des Cars, gérés par la Mutualité Française Limousine.

Le montant de l'opération est estimé à 3 974 914 € et l'aide départementale s'élèvera donc à 794 983 €. Elle permettra de minorer le recours à l'emprunt de l'établissement et donc les incidences sur le prix de journée à la charge des résidents.

ZOOM

Le plan départemental d'aide à l'investissement pour les opérations de construction, d'extension ou de restructuration des Ehpad permet d'offrir un accompagnement financier conséquent.

Initié en 2008, il a été élaboré en intégrant les évolutions prévues au plan gérontologique. Il concourt à minorer le recours à l'emprunt des établissements et donc les incidences sur le prix de journée à la charge des résidents.

Une autorisation de programme de 24 M€ avait été adoptée, pour la période 2008–2015, prorogée par l'Assemblée départementale pour la période 2016-2023 et portée à 30 M€.

Les subventions sont attribuées au taux de 20% sur des coûts plafonnés à la place.

La Commission permanente a examiné 25 dossiers depuis 2008 qui concernent :

- les créations d'Ehpad de Boisseuil, Isle, Limoges Landouge et Limoges Mas-Rome,
- les reconstructions de l'Ehpad et de l'USLD de Saint-Léonard-de-Noblat,
- les reconstructions-extensions des Ehpad de Limoges Marcel Faure, du Palais-sur-Vienne et d'un des deux Ehpad (Bellevue) de Saint-Junien,
- les restructurations-extensions des Ehpad de Bessines-sur-Gartempe, de Condat-sur-Vienne, de Cussac, de Nexon, de Saint-Germain-les-Belles et de Saint-Yrieix-la-Perche,
- les restructurations des Ehpad d'Ambazac, de Châlus, de Châteauponsac, de Feytiat, du CHU de Limoges (Chastaingt), de Nantiat, de Pierre-Buffière, de Saint-Yrieix-la-Perche (hébergement temporaire), ainsi que des USLD de Limoges (site de Chastaingt) et de Saint-Yrieix-la-Perche.

Le total des subventions allouées est de 23 185 346 € pour un total de 1 865 lits concernés par les travaux.